



MUNICIPALITE
DE CROY

DECISIONS MUNICIPALES DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023

PDC 10.03.04

DATES	SUJETS / DECISIONS	PDC
11.09.2023	La location des terrains agricoles communaux est soumise aux critères suivants: être habitant de Croy ou être propriétaire à Croy, cultiver en agriculture biologique.	31.01.03
11.09.2023	Permis de fouille délivré à Ami Berthoud pour les travaux à faire à la Rue des Fontaines pour M. Jacques Benoit	43.01
02.10.2023	L'offre d'Electroval pour l'ajout d'un projecteur extérieur à la Poudrière se monte à CHF 370.00 TTC et est acceptée par la Municipalité	35.158
02.10.2023	L'offre de Roadart pour la pose de panneaux touristiques dans le village se monte à CHF 10'906.51 et est acceptée par la Municipalité	16.80
02.10.2023	Permis de fouille délivrés à l'entreprise Jean Bollini pour les travaux à faire à la Ruelle du Réservoir 6 et sur les parcelles du DP 31 et 1011	43.01
02.10.2023	Autorisation municipale accordée à Mme Martine Laubscher pour la réfection de la toiture du cabanon de jardin, parcelle 214	42.05
02.10.2023	Autorisation municipale accordée à M. et Mme Regenass pour la rénovation des façades sud, est et nord et la réfection du balcon, parcelle 2	42.05
09.10.2023	Autorisation accordée à la Jeunesse de Croy de poser des panneaux publicitaires aux 4 entrées du village	43.09
16.10.2023	Autorisation municipale accordée à Mme Burkhalter pour la réfection de l'isolation de la partie boisée de sa maison, parcelle 130	42.05
30.10.2023	L'offre d'OFISA pour le passage du programme comptable à MCH2 se monte à CHF 8'100.00 HT et est acceptée par la Municipalité	19.03
30.10.2023	Le budget 2024 de la commune présente un excédent de charges de CHF 3'898.25. Il est accepté par la Municipalité	20.03.01
30.10.2023	L'offre d'établissement d'un nouveau PDDE (Plan de distribution des Eaux) par DTP se monte à CHF 14'000.00 pour Croy et Romainmôtier. L'ECA participera pour environ 20%. Elle est acceptée par la Municipalité sous réserve de l'acceptation par le Conseil général	81.02
30.10.2023	Autorisations accordées à l'entreprise VosPierres pour la pose de deux monuments cinéraires : l'un pour M. Georges Roy et l'autre pour M. et Mme Jacqueline et Pierre Chevalier.	64.04
30.10.2023	L'offre de la maison chubb-Sicli pour le remplacement de l'extincteur de la cuisine de la grande salle se monte à CHF 428.45 TTC et est acceptée par la Municipalité	35.157/168